

## LES ENFANTS EN PROCÉDURE D'ASILE ET LEUR DROIT À L'ÉGALITÉ : QUELS ENJEUX DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL ?

La non-discrimination constitue un des principes généraux de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et exige que l'ensemble des droits énoncés dans ce texte s'appliquent à tous les enfants, sans distinction aucune. Qu'en est-il des enfants en situation de migration, en particulier en procédure d'asile ? Comment s'assurer que les droits garantis par la Convention tels que le droit d'être entendu·e et de participer aux décisions qui les concernent (art. 12 CDE), le droit au respect de leur vie privée (art. 16 CDE), le droit à recevoir des soins (art. 24 CDE) ou encore le droit à l'éducation (art. 28 CDE) soient réalisés ? Cette rencontre a pour objectif d'ouvrir le dialogue autour de ces questions avec une attention particulière accordée aux différentes expériences professionnelles des participant·e·s.

**Mercredi 10 mars - 10h à 12h**

Visioconférence

### Intervenant·e·s

**Fanny Matthey**

Chargée d'enseignement, Faculté de droit, Université de Neuchâtel

**Nesa Zimmermann**

Co-responsable de la Law Clinic sur les droits des personnes vulnérables, Université de Genève

**Vincent Schlatter**

Chef de l'Office social de l'asile en premier accueil, Service cantonal des migrations.

